
Réunion de la commission « Démographie et Questions Sociales » du 2 décembre 2020

SYNTHÈSE

La commission « Démographie et Questions Sociales » du 2 décembre 2020 s'est tenue sous la présidence de Christine d'Autume.

La commission a débuté par une information des rapporteuses sur les conséquences de la crise sanitaire et l'ajustement des programmes de travail en 2020. Le second confinement ayant été abordé de manière plus efficace que le premier, le système statistique public et les organismes qui l'accompagnent se sont globalement adaptés au défi de la crise sanitaire et les travaux ont pu se tenir. De nombreuses enquêtes ont toutefois dû passer au multimode de collecte, la collecte en face à face devenant impossible. C'est le cas de l'enquête logement, par exemple. Plusieurs enquêtes ont été repoussées, le recensement de la population a été reporté. Certaines enquêtes ont été aménagées pour intégrer un module Covid et éclairer la situation sanitaire et financière des ménages durant la crise. Enfin, deux enquêtes inédites ont été mises en place pour évaluer la prévalence de l'infection et l'impact des politiques de gestion de la crise sur la santé mentale. Durant la crise, des publications nouvelles à des périodicités inédites ont eu lieu, par exemple la publication quotidienne du nombre de décès. La crise sanitaire a montré l'agilité et la résilience du SSP, mais également ses points de fragilités.

Le Cnis est revenu sur les adaptations des procédures mises en œuvre afin de poursuivre la concertation malgré l'annulation des commissions de printemps et accompagner au mieux les producteurs dans les modifications du système d'information. Ainsi, une consultation électronique des membres de la commission a été mise en œuvre pour les examens de quatre demandes d'avis d'opportunité et trois demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'avis 7 bis. Pour les enquêtes créées spécialement pour rendre compte de la situation pendant la crise sanitaire, le Cnis a délivré en urgence des décisions d'opportunité, comme cela est prévu par le décret du 20 mars 2009, notamment pour les enquêtes EpiCov et Camme. Concernant les enquêtes déjà existantes et affectées par la situation, le Cnis a modifié des avis d'opportunité en cours pour intégrer des questions relatives au Covid, ou pour prendre en compte des décalages d'enquêtes qui ne pouvaient être menées pendant l'année 2020.

La Drees et l'Inserm ont présenté la méthodologie et les résultats de l'enquête Epicov. Cette enquête avait deux objectifs : étudier la dynamique de l'épidémie aux niveaux national et départemental et étudier l'effet de l'épidémie sur les conditions de vie. C'est la première enquête qui couple statistique publique et recherche sur la personne humaine. L'échantillon, très important, de 371 000 personnes tirées au sort, a été découpé en 20 lots pour créer des sous-échantillons. Deux questionnaires, un court, proposé à tous les enquêtés et un long ont été envoyés. Pour évaluer la prévalence du virus dans la population, un kit d'auto-prélèvement, à renvoyer par voie postale, a été utilisé. La prévalence du virus au niveau national est estimée à 4,5 %. La séroprévalence dépend principalement : des conditions de vie (métier, habitat), de l'âge, du niveau socio-économique, de la présence d'une personne infectée dans le foyer et de la consommation de tabac.

La commission a ensuite examiné le sujet du **suivi statistique du grand âge**, conformément à l'avis N° 2 de la commission démographie et questions sociales du moyen terme du Cnis.

L'Insee a présenté l'évolution de la démographie des personnes dans le grand âge, c'est-à-dire âgées de 80 ans et plus. La part de ces personnes augmente fortement en France et continuera à le faire dans le futur proche. Il y a deux raisons à cela : l'augmentation du niveau de vie et l'arrivée à cet âge des générations du baby boom. S'il y a actuellement 6,2 % de la population âgée de 80 ans ou plus, ce taux devrait atteindre 13 % en 2070 selon la projection médiane. Ces dernières années, l'espérance de vie augmente moins rapidement, mais il est trop tôt pour savoir si c'est une tendance structurelle. L'espérance de vie sans incapacité reste stable depuis 10 ans, à 65 ans. La crise sanitaire

de 2020 a particulièrement touché les plus âgés puisque la surmortalité des plus de 80 ans est de 26 000 personnes contre 38 600 décès supplémentaires pour l'ensemble de la population.

La Drees a ensuite présenté le suivi statistique des personnes âgées dépendantes et de leurs aidants. Les sources sont diverses. Les principales sont les remontées administratives ainsi que les enquêtes que ce soit à domicile ou en établissement. La Drees utilise également des données de gestion et des outils de microsimulation. Ces derniers sont utilisés pour projeter la situation des personnes dépendantes et les dépenses de soin. Aujourd'hui, 18 millions de personnes ont plus de 60 ans et parmi celles-ci, une sur cinq nécessite une aide pour les tâches du quotidien. Le placement en institution ne met généralement pas fin à l'aide apportée par des proches, notamment par les enfants. Dans le futur, le système statistique public prévoit plusieurs investissements pour améliorer le suivi de cette thématique. Le plus ambitieux, la base Badiane, regroupera les données des établissements sociaux et médico-sociaux à propos de leur activité, de leur patientèle et de leurs soignants. Le dispositif d'enquêtes Autonomie et les remontées individuelles Autonomie sont également prévus. Ces projets ont pour objectif de remédier aux difficultés de la statistique publique concernant ces populations : le nombre limité d'individus et la fréquence des placements en institution rendent difficile l'utilisation des enquêtes en population générale pour les atteindre.

Les échanges avec la salle ont clos le sujet principal. La question de la précision des données issues de l'état civil a été soulevée, car des incohérences sur les lieux de décès ont été relevés durant la crise sanitaire. L'Insee répond qu'une évolution des bulletins de décès de l'enquête « état civil », examinée plus tard lors de la commission, devrait résoudre le problème. La présidente de commission souligne l'intérêt qu'il y aurait à connaître la répartition des lieux de vie selon les revenus. Pour les personnes qui ont des revenus intermédiaires, le reste à charge d'un placement en institution est important, et peut-être cela est-il un frein à leur entrée dans ces structures. Le calcul du taux d'encadrement des structures d'accueil ne prend pas en compte les emplois vacants au sein de celles-ci, ce qui pose des questions sur la pertinence actuelle de cet indicateur. Les débats font apparaître deux constats. Tout d'abord, il est difficile de définir le grand âge qui est le résultat du processus de vieillissement et, ensuite, la statistique publique a tendance à se censurer concernant cette population car une grande partie de ces personnes échappent aux enquêtes ménages, qui ne sont pas réalisées dans les établissements de placement pour personnes âgées dépendantes.

Suite aux débats, **un avis a été produit par la commission.** Il souligne l'importance du thème, qui ira en s'accroissant. Les sources actuelles permettent de connaître et d'anticiper finement l'évolution des personnes dans le grand âge. En revanche, les caractéristiques propres de cette population sont moins précisément étudiées, notamment en raison de la taille des échantillons dans les enquêtes en population générale. C'est pourquoi la commission encourage les investissements entrepris pour la décrire, notamment en termes d'appariement et les efforts pour qu'elle soit suffisamment représentée dans les enquêtes en population générale.

La commission a accordé **quatre accès aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis** de la loi de 1951. Trois demandes ont été présentées par la Drees : l'une pour obtenir les données concernant les prestations versées au titre du handicap, de l'invalidité, de l'incapacité permanente ou de la perte d'autonomie détenues par les conseils départementaux et régionaux, les caisses de sécurité sociale, les caisses de retraite et les fonds spéciaux, la deuxième concernant les données relatives à la crise sanitaire dans les EHPAD détenues par Santé Publique France, la troisième portant sur des données concernant le système d'information de suivi et de dénombrement de victimes détenues par la Direction Générale de la Santé. Enfin le SDES a fait une demande pour recevoir les données individuelles collectées par les observatoires locaux des loyers, agréés et non agréés.

Enfin, la commission a examiné **cinq demandes d'avis d'opportunité d'enquête** : trois relevant de l'Insee, une de la Drees et une de l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies (OFDT). Toutes les demandes ont reçu un avis favorable.